



Bulletin Officiel

N° 4802 Vendredi 27 Février 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2015 » 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS AIR 2

TUNIS-RE 3

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE L'HABITAT 4-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HANNIBAL LEASE »HL 2015-01 » 8-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

«Attjari Leasing 2015-1»

Attjari Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «Attjari Leasing 2015-1» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté a un montant maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le 29 Janvier 2015, ont été clôturées le **20 Février 2015**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2014 - AC - 2145

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISAIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La société TUNISAIR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 3 mars 2015 à 10h.00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sis aux berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2013
2. Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2013
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2013
4. Quitus aux Administrateurs
5. Affectation des résultats au titre de l'année 2013
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour a partir du 16 février 2015, au siège social de la Compagnie Avenue Mohamed Bouazizi Tunis-Carthage (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

2014 - AC - 2142

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « Tunis Re » sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE le Mardi 10 Mars 2015 à 09H30, à l'Hôtel Sheraton – TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif au résultat de l'opération de l'augmentation du capital de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » réservée à un partenaire stratégique ;
2. Annulation de l'augmentation du capital de « Tunis Re » réservée au partenaire stratégique ;
3. Augmentation en numéraire du capital de « Tunis Re » de 25 millions de dinars pour le porter de 75 millions à 100 millions de dinars,
4. Modification de l'article 6 des Statuts de Tunis Re

NB : Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société

Informations Post AGO

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 février 2015, la Banque de l'Habitat -BH- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue tardive de sa réunion, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports (Général et Spécial sur la situation individuelle) et le rapport général sur la situation consolidée du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2013, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2013 approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales et 29 de la loi 65/2001 sur les établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013, et ce en conséquence de la deuxième et troisième résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide la résorption du, résultat reporté ainsi que le résultat de l'exercice 2013 par les réserves, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Résultat reporté	-59 731 353 dinars
Résultat de l'exercice 2013	-159 365 586 dinars

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 14 novembre 2013, portant cooptation de monsieur Rjiba Ahmed, en qualité de nouvel Administrateur représentant l'Etat en remplacement de monsieur Hajji Brahim.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement des mandats de madame et messieurs :

- Faouzia Moussa Said.
- Jalel Chouih.
- Abdelaziz Mahfoudhi.
- Mohamed Riadh Nakouri

en qualité d'Administrateurs représentant l'Etat, suivant la lettre de reconduction du Ministère de l'Economie et des finances N° Pa 302107 du 05/08/2014. Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats de messieurs Mohamed Sadok Driss et Nejib Marzougui pour une durée de trois ans.

Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à cinq milles dinars (5000 DT) par administrateur et par an.
- Le montant relatif aux présidences respectives du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 1000 dinars par président et par séance.
- Le montant à allouer aux membres du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 500 dinars par membre et par séance.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années dont une partie peut être réservée en devise.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

(EN DINAR)

ACTIF	Note	31-12-2013	31-12-2012	Variation	%
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	AC1	293 271 698	375 406 362	-82 134 664	-21,88
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	AC2	255 068 734	189 574 117	65 494 617	34,55
CREANCES SUR LA CLIENTELE (*)	AC3	4 178 551 348	4 346 636 701	-168 085 353	-3,87
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	AC4	291 306 133	147 989 102	143 317 031	96,84
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	AC5	228 313 849	242 630 328	-14 316 479	-5,90
VALEURS IMMOBILISEES	AC6	61 777 435	64 180 720	-2 403 285	-3,74
AUTRES ACTIFS (*)	AC7	90 780 025	88 980 845	1 799 180	2,02
TOTAL ACTIF		5 399 069 222	5 455 398 176	-56 328 954	-1,03

PASSIF	Note	31-12-2013	31-12-2012	Variation	%
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	PA1	0	0	0	0,00
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	PA2	2 003 479	209 444 720	-207 441 242	-99,04
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	PA3	4 071 526 137	3 758 003 873	313 522 264	8,34
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES (*)	PA4	922 497 185	919 928 726	2 568 459	0,28
AUTRES PASSIFS (*)	PA5	176 498 759	163 585 754	12 913 005	7,89
TOTAL PASSIF		5 172 525 559	5 050 963 073	121 562 486	2,41

CAPITAUX PROPRES	Note	31-12-2013	31-12-2012	Variation	%
CAPITAL	CP1	90 000 000	90 000 000	0	0,00
RESERVES	CP2	136 116 471	354 657 120	-218 540 649	-61,62
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERES		90 533 948	233 376 948	-142 843 000	-61,21
AUTRES RESERVES		45 582 523	121 280 172	-75 697 649	-62,42
ACTIONS PROPRES	CP3	0	0	0	0,00
AUTRES CAPITAUX PROPRES	CP4	414 048	414 048	0	0,00
RESULTAT REPORTE (*)	CP5	13 143	-40 636 065	40 649 208	-100,03
TOTAL CAPITAUX PROPRES		226 543 663	404 435 103	-177 891 440	-43,99

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 399 069 222	5 455 398 176	-56 328 954	-1,03
---	--	----------------------	----------------------	--------------------	--------------

* Les chiffres de la situation au 31/12/2012 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RVE POUR REINVES. EXONERES	RVE POUR RISQUES GENERAUX	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE REVEL. IMM.	RESULTAT REPORTE		RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
									MODIF COMP.(*)	REP. A NOUV		
Solde au 31.12.2012 retraité	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 246	233 376 949	6 573 375	31 689 714	414 048	-28 770 295	606 268	-12 472 038	404 435 104
Modification comptable sur résultat reporté									-31 567 326			-31 567 326
Autres opérations sur fondes social							569 434					569 434
retraitement résultat exercice 2012											12 472 037	12 472 037
Résultat de l'exercice 2013											-159 365 586	-159 365 586
Solde au 31.12.2013 avant résorption des pertes	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 246	233 376 949	6 573 375	32 259 148	414 048	-60 337 621	606 268	-159 365 587	226 543 663
Report à nouveau									-436 262	-593 125	1 029 387	0
Report à nouveau sur modification Comptable									60 773 883		-60 773 883	0
Prime d'émission		-41 720 837									41 720 837	0
Reserve pour reinvestissement exonérés					-142 843 000						142 843 000	0
Reserve pour risques bancaires généraux					0	-2 250 000					2 250 000	0
Reserve extraordinaire				-32 296 246							32 296 246	0
Solde au 31.12.2013 après résorption des pertes	90 000 000	0	9 000 000	0	90 533 949	4 323 375	32 259 148	414 048	0	13 143	0	226 543 663

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE « HL 2015-01 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/01/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt 2015 « HL 2015-01 » dont le montant est de 20.000.000 DT (Vingt millions de Dinars) susceptible d'être porté à un maximum de 30.000.000 DT (Trente millions de Dinars). Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Président Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2015-01 ».

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les modalités et les conditions comme suit :

Nominal l'obligation	de	: 100 dinars par Obligation ;
Forme d'Obligation		: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission		: 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt		: Catégorie A : 7,7% et/ou TMM+2,3% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 7,85% brut par an ;
Durée		: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement		: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant nominal de l'emprunt

20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2015-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2015-01 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12/03/2015** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/04/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/05/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **12/03/2015** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2015, qui s'élèvent à 220 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « HL 2015-01 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

- Suite -

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, Intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **30/04/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/04/2015**.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

- **Taux fixe:** Taux annuel brut de **7,7%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe: Taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2020** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 avril** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2016**.

Le premier remboursement en capital auront lieu le **30/04/2016** pour la catégorie A et le **30/04/2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,7% l'an pour la catégorie A et 7,85% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Janvier 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8392%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1392%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2015-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,729** années pour la catégorie A et **4,269** années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire « HL 2015-01 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaires en bourse.

Notation de la société:

Le 30 janvier 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme de BB- (tun) à BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **09/02/2015**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2015-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Il existe à fin Janvier 2015, six emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2015-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING: Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2015-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**15-0890** du **25/02/2015**, d'un document de référence « HL 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2014** sous le n°**14-004**, de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date du **25/02/2015** sous le n°**14-004-A001**, des indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatif au 1er trimestre 2015, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance 1053 les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er semestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 20 avril 2015.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 FEVRIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,958%		
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,968%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,979%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		5,034%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,045%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,051%	999,410
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,057%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,068%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,080%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,094%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,103%	
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016	5,114%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,109%	1 001,344
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,390%	918,376
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,472%	996,078
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,749%	1 021,227
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,996%		981,887
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,092%	980,873
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,113%	798,799
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,145%	977,493
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,265%	968,154
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,352%	960,293
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,384%		970,476
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,437%	1 025,685
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,447%	950,602
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,514%		965,256

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	153,887	153,901		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,589	13,590		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,043	100,048		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,400	1,401		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,614	37,618		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,156	51,161		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	165,274	165,903		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,890	588,378		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	116,581	117,115		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,205	126,199		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,580	121,412		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,908	112,897		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,550	99,436		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	132,005	132,279		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,449	90,690		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,031	103,083		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	104,006	104,770		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	104,658	105,534		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 458,762	1 459,033		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 405,398	2 413,067		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	111,729	111,508		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,291	104,297		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,022	131,773		
24	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 232,136	1 221,750		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	132,524	132,625		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,374	16,364		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 169,736	5 186,038		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 013,303	5 032,681		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,355	2,355		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,049	2,052		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,115	1,106		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
32	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,195	109,208
33	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,580	104,590
34	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,668	106,676
35	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,383	103,394
36	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,634	104,646
37	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,390	107,401
38	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,073	105,085
39	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,585	103,595
40	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,598	103,607
41	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,708	105,717
42	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,678	102,687
43	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	104,806	104,817
44	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,823	104,834
45	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,303	107,313
46	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,282	106,295
47	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	103,895	103,905
48	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,233	103,243
49	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,354	105,365
50	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,447	103,459
51	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,351	104,361
52	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,489	105,500
53	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,328	103,340
54	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,268	104,280
55	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,515	105,525
56	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,970	102,980

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
57	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,591	10,593
58	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,374	103,385
59	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,686	104,698
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	99,976	99,979
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
61	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,036	102,115
SICAV MIXTES								
62	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,187	65,157
63	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	146,552	146,913
64	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 477,881	1 482,058
65	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,952	114,226
66	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,796	113,145
67	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	84,598	85,251
68	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,430	17,466
69	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	280,132	281,936
70	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,861	31,897
71	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 404,039	2 407,161
72	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,917	76,803
73	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,674	57,623
74	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,334	98,258
75	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	105,216	105,096
76	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	92,850	92,650
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
77	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,430	11,421
78	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,520	12,527
79	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	16,048	16,062
80	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,102	15,107
81	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,173	13,247
82	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,505	11,548
83	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,628	10,635
84	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,769	10,770
85	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	127,169	127,965
86	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	123,761	124,304
87	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,528	10,543
88	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	105,315	105,710
89	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,629	20,669
90	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	74,478	74,690
91	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,784	77,089
92	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,421	97,452
93	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,849	86,275
94	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,363	97,722
95	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,185	105,452
96	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,821	8,788
97	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,915	6,898
98	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	100,582	100,156
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	104,689	104,433
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	101,006	99,943
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	142,949	142,449
102	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,267	10,219
103	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	120,397	119,927
104	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,741	119,634
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,855	105,978
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	104,345	103,481
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	183,365	183,608
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	168,610	168,757
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	147,600	147,725
110	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 541,943	12 545,153
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,932	18,960
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	136,434	136,283
113	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,439	104,121
114	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	120,489	119,172
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 753,343	8 761,633
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,097	9,072
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,608	99,008
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,256	102,414
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,010	8,995
121	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,631	99,617

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel